

le Gonesse

CITOYENNETÉ



**Victimes des génocides
du XX^e siècle :
le projet de stèle dévoilé**

URBANISME



**La Fauconnière :
nouveau projet
d'aménagement
au Nord du quartier**

ENVIRONNEMENT



**Villes fleuries :
Gonesse obtient
sa première fleur**

CITOYENNETÉ



**4^e anniversaire
du Service civique
jeunes municipal**

dossier

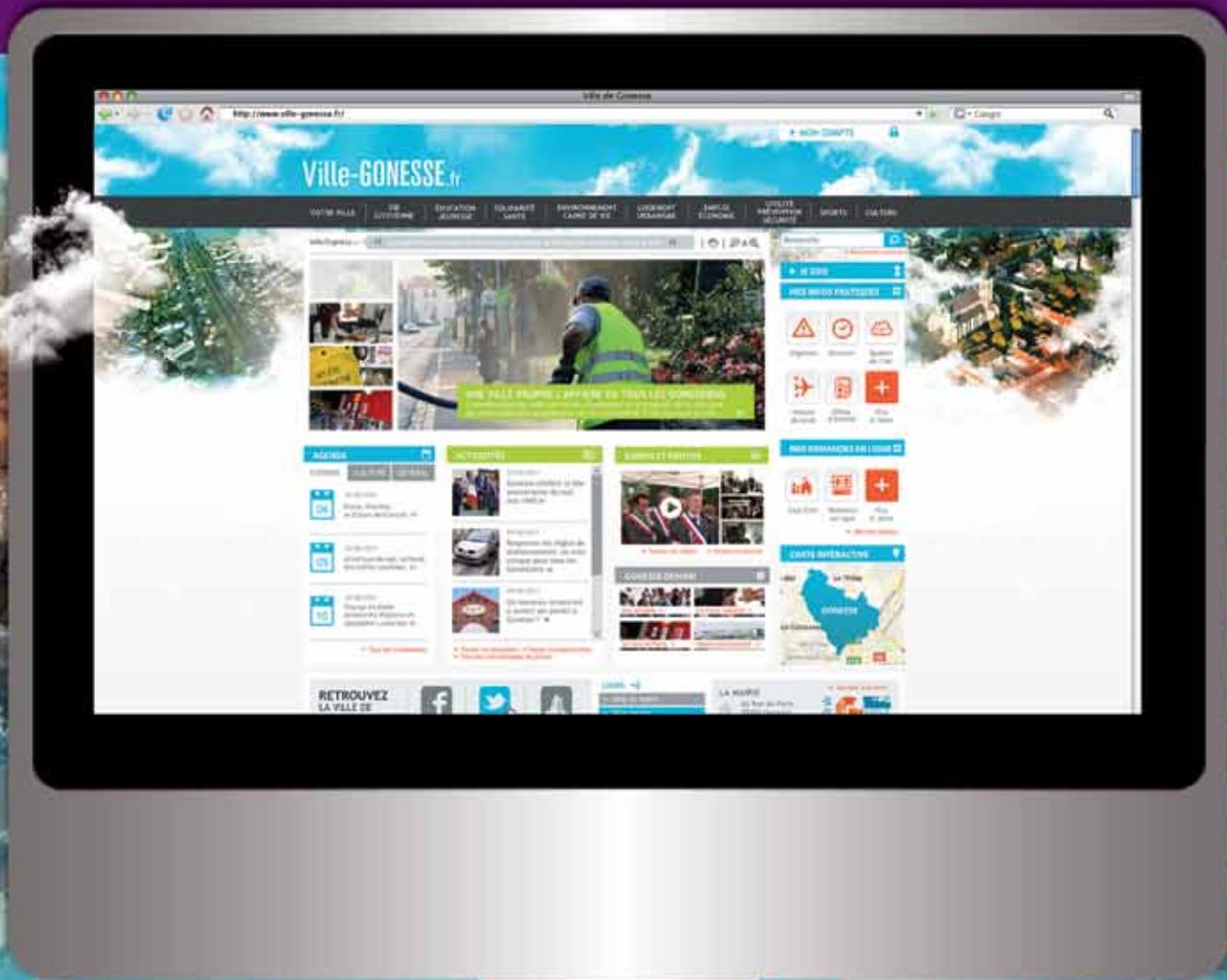


**Agir ensemble
pour une ville propre**



Découvrez le nouveau site de La ville de Gonesse

WWW.VILLE-GONESSE.FR



Créez
votre compte citoyen



Devenez fan de La Ville
sur Facebook



Suivez La Ville
sur Twitter



Abonnez-vous à La page
Dailymotion de La Ville



- Actualités p. 4 à 7
- Tribunes politiques p. 20
- Conseil municipal p. 21
- Bloc-notes p. 22



N° 181 • Décembre 2012

Imprimé à 11 500 exemplaires.
Mensuel des habitants de la ville de Gonesse.

Directeur de la publication:
Jean-Pierre Blazy.

Conseiller municipal délégué à la communication et aux affaires générales:
Cédric Sabouret.

Directeur de la communication:
Nicolas Morère.

Rédaction et secrétariat de rédaction:
Tiffany Assouline (Les Argonautes),
Marie-France Baully, Chaouki Houamel.
Maquette: Cécile Bancal.

Conseil éditorial et graphique:
Alain Assouline (Les Argonautes).
Photos: mairie de Gonesse.

Photogravure et imprimerie:
RAS.

Administration:
Service communication, Hôtel de ville,
66, rue de Paris, BP 60,
95503 Gonesse CEDEX.

**Tél. : 01 34 45 11 11 (standard).
Fax: 01 34 45 11 22.**

ISSN: 1257-0621.

Si vous ne recevez pas le Gonessien ou que vous constatez une irrégularité dans sa distribution, signalez-vous au service Communication au 01 34 45 11 25.



8

SANTÉ

Le nouvel hôpital prend forme

CITOYENNETÉ
Le projet de stèle dévoilé



10



11

DOSSIER

Agir ensemble pour une ville propre

URBANISME
La Fauconnière : nouveau projet d'aménagement au Nord du quartier



15



16

ENVIRONNEMENT

Gonesse participe à la première étude sur les conséquences du bruit sur la santé

ENVIRONNEMENT
Villes fleuries : Gonesse obtient sa première fleur



17



18

SÉCURITÉ

La Ville passe à la contravention électronique

CITOYENNETÉ
4^e anniversaire du Service civique jeunes municipal



19

citoyenneté

Conférence-débat sur la fin de la guerre d'Algérie le 13 décembre à l'auditorium de Coulanges

La Ville organise une seconde conférence en présence d'historiens pour essayer de mieux comprendre les événements de cette période tragique, À l'occasion du cinquantième anniversaire de la fin de la Guerre d'Algérie et de la signature des accords d'Évian.

Le 17 novembre dernier, au cinéma Jacques Prévert, la projection du film « La question » de Laurent Heynemann, d'après l'ouvrage d'Henri Alleg sur l'affaire Maurice Audin, a permis de donner lieu à un

premier débat en présence de Josette Audin, et animé par Jean-Pierre Blazy, député-maire de Gonesse et Malika Rahal, historienne.

Le second débat aura lieu à l'Auditorium de Coulanges jeudi 13 décembre à 20h30 avec pour invité Benjamin Stora, professeur à l'université Paris 13 Nord et à l'INALCO et spécialiste de la Guerre d'Algérie.

Entrée libre.



actualité

Inauguration de l'exposition Europa City le 7 décembre à 18h30

Après un passage à la Maison de l'architecture d'Île-de-France à Paris, l'exposition Europa City 2012 : Alliages(s) et Territoire(s) sera visible à Gonesse du 5 décembre 2012 au 2 février 2013 salle d'exposition du pôle culturel de Coulanges, 4 rue Saint-Nicolas. L'exposition animée par deux médiatrices a pour but

de présenter au public le futur quartier du Triangle de Gonesse et le concept du projet Europa City par le biais des illustrations et maquettes fournies par les quatre équipes d'architectes en compétition pour la réalisation de

ce dernier (Snohetta, BIG, Valode & Pistre et Manuelle Gautrant).

Les visites peuvent avoir lieu du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h (possibilité d'organiser des visites de groupe.) Entrée libre.



© Groupement Güller Güller - DHV - EBP/RR&A - PaulvanBeek

citoyenneté

Permanence sans rendez-vous du Député-Maire de Gonesse les 13 et 20 décembre

Chaque vendredi après-midi, Jean-Pierre Blazy, Député-Maire de Gonesse reçoit les Gonessiens sur rendez-vous à l'Hôtel de Ville.

Pour celles et ceux qui ne peuvent se déplacer, il sera présent le 13 décembre de 14h30 à 17h30 au centre socioculturel Marc Sangnier et le 20 décembre aux mêmes horaires au centre socioculturel Louis Aragon.

Contact

Cabinet du Maire
Tél. : 01 34 45 10 97



jeunesse

Nouveau succès pour la Cérémonie des bacheliers

La Cérémonie des bacheliers, organisée par le Conseil municipal jeunes (CMJ) le 16 novembre dernier à la salle Jacques Brel, a rassemblé plus de 200 bacheliers, invités avec leurs parents.

Pour la 4^e année consécutive, cette cérémonie a été organisée par le CMJ.

Le Député-Maire, Jean-Pierre Blazy et l'équipe

municipale étaient présents pour les féliciter et leur remettre solennellement leurs diplômes d'honneur.

Les jeunes élus du Conseil municipal des jeunes présents ont pu échanger avec les bacheliers sur leur parcours de formation, les filières choisies après le bac mais aussi sur les projets jeunesse intéressants à mettre en place sur la ville.

Parmi les nouveautés pour l'édition de cette année, on pouvait observer la présence de nouveaux établissements scolaires représentés, ainsi que l'installation de deux stands d'information pour le Service civique Jeune municipal (SCJM) et le Point information jeunesse (PIJ).

Ce moment convivial et enrichissant a été une nouvelle fois l'occasion de valoriser



le travail des élèves qui ont obtenu leur bac. Cette cérémonie est l'une des actions visibles du dynamisme du CMJ dont la nouvelle équipe est au travail suite aux dernières élections qui ont permis de nommer 25 nou-

veaux jeunes pour un mandat de deux ans. À noter que trois jeunes avec un handicap de l'Institut d'Éducation Motrice, Madeleine Fockenberghé (IEM) ont intégré le dispositif suivant le nouveau projet de fonctionnement.

commerce

Inauguration du Casino Shopping le 30 novembre

Vendredi 30 novembre, Jean-Pierre Blazy, Député-Maire de Gonesse, Ilham Moustachir, Maire-Adjointe déléguée au Développement économique, à l'Emploi, à la Formation professionnelle et au

Commerce, la direction du Casino Shopping et plusieurs élus ont inauguré le Casino Shopping en présence de nombreux Gonessiens. Installé depuis l'été dernier dans la halle du marché qui

reste la propriété de la Ville, le Casino Shopping se veut être un supermarché de proximité et une locomotive pour le commerce du centre-ville en cours de redynamisation.



culture

La 3D au cinéma



Depuis cet été le cinéma Jacques Prévert a été équipé d'un nouveau projecteur capable de diffuser des films en 3D. Cette technologie de dernière génération a un coût et a nécessité un investissement lourd. Cela se traduit notamment, comme dans les autres cinémas, par la demande d'une participation comprenant le prêt des lunettes; lunettes à rendre à la fin. Le surcoût d'une séance 3D s'élève à Gonesse à 1,50 €: cette participation est souvent plus chère ailleurs.

Il est important de signaler que l'équipement du cinéma Jacques Prévert est très spécifique et ne correspond pas aux normes standards des multiplex:

il s'agit d'un système actif avec émetteur infrarouge. Les lunettes qui vous sont prêtées ne fonctionnent qu'avec ce système spécial qui ne marche qu'à Gonesse. De plus, ces lunettes nécessitent un système tout aussi spécifique pour être rechargées et resservir. En oubliant de les rendre à la fin de votre séance, vous commettez d'une part un vol et d'autre part vous privez d'autres spectateurs du plaisir d'une séance réussie!

NB: pour les abonnés (carte 10 places à 40 €), il n'y a pas de surcoût pour les séances en 3D.

Renseignements

Cinéma Jacques Prévert
Place Aimé Césaire
Tél.: 01 39 85 21 92

santé

Attention aux risques d'intoxication au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un million de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion (chaudières, chauffe-eau, poêles, cuisinières, cheminées, appareils de chauffage...)

Le danger principal provient du fait que le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Des maux de tête, malaises et vomisse-

ments peuvent être le signe de sa présence dans votre logement. Dans ce cas, aérez immédiatement les lieux; arrêtez les appareils à combustion; évacuez au plus vite et appelez les secours: le 18 (Sapeurs-Pompiers), le 15 (Samu) ou le 112 (numéro d'urgence européen). Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers. Pour prévenir tout danger, pensez donc avant l'hiver à faire contrôler vos installations et à aérer tous les jours votre

logement pendant 10 minutes, en n'obstruant jamais les entrées et sorties d'air.

Renseignements

- **L'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France**
- **Le Service Communal d'Hygiène et Salubrité de la Mairie**: 01 34 45 11 48
- **Sites d'informations**:
 - inpes.sante.fr
 - prevention-maison.fr
 - sante.gouv.fr
 - logement.gouv.fr
 - invs.sante.fr
 - developpement-durable.gouv.fr



Chiens dangereux : rappel de la réglementation

Depuis 2008, les propriétaires ou détenteurs de chiens susceptibles d'être dangereux doivent posséder un permis pour leur animal, délivré par le maire de leur lieu de résidence. Il est remis à l'issue d'une formation que doit suivre le propriétaire ou le détenteur du chien et d'une évaluation comportementale du chien.

Les chiens susceptibles d'être dangereux sont définis réglementairement. Il s'agit de tous des molosses de type dogue. Ceux-ci sont répartis en deux catégories : les chiens d'attaque et les chiens de garde et de défense. Ces chiens sont soumis à des mesures spécifiques et à certaines interdictions et obligations. La personne qui envisage de

posséder un tel animal doit remplir certaines conditions. Pour les chiens d'attaque (1^{ère} catégorie), il s'agit de chiens issus de croisements, non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture et qui peuvent être rapprochés morphologiquement des chiens dits "pit-bulls" ou "boerbulls" interdits à l'achat, la vente, le don, l'importation et l'introduction en France. La personne ayant acquis un chien d'attaque, avant l'application de la réglementation sur les chiens dangereux en 2010, doit détenir un permis de détention. Vous êtes par ailleurs soumis à une obligation de stérilisation, attestée par un certificat vétérinaire, l'interdiction d'accéder dans

les transports en commun, les lieux publics et dans les locaux ouverts au public avec l'interdiction d'y demeurer.

Pour les chiens de garde et de défense (2^e catégorie), il s'agit des chiens qui peuvent être rapprochés morphologiquement des chiens de la race Rottweiler. Ils doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure sur la voie publique, dans les transports en commun, dans les lieux publics et, plus généralement, les locaux ouverts au public, dans les parties communes des immeubles collectifs. En cas de non-respect de la réglementation, le propriétaire ou le détenteur risque une amende et dans certains cas, il encourt également une peine de pri-



son. La détention des chiens d'attaque peut être interdite dans les logements par les règlements de copropriété ou dans les contrats de location. Par ailleurs, tout bailleur ou un copropriétaire peut saisir le maire, en cas de dangerosité d'un chien résidant dans un de ses logements. Le maire peut imposer au propriétaire ou au détenteur de l'animal certaines mesures (comme faire passer une évaluation comportementale du chien

par un vétérinaire choisi sur une liste départementale) ; demander le placement de l'animal en fourrière, et, si besoin, faire procéder à son euthanasie. Toutes ces mesures sont aux frais du propriétaire ou du détenteur de l'animal.

Renseignements

Agence civile
Tél.: 01 30 11 50 50



solidarité

Retour sur l'édition 2012 de la Semaine bleue

La semaine bleue 2012, la semaine nationale des retraités, organisée par le CCAS, s'est déroulée du 15 au 19 octobre 2012 à la Maison Intergénérationnelle.

Cet événement intergénérationnel a su rassembler avec beaucoup de succès les différentes générations, seniors, retraités de l'Arepa de la Fauconnière mais également élèves du lycée René Cassin et de l'IFSI, des enfants du centre de loisirs les Gavroches autour de nombreuses activités partagées tout au long de la semaine. Ce large public a ainsi pu découvrir l'exposi-

tion photos des différentes activités, cinéma, et sorties Intergénérationnelles, ainsi que certains objets réalisés par les usagers tout au long de l'année, mais également rencontrer Monsieur Meunier auteur de différents ouvrages. Le film « Central Do Brasil » a été projeté au cinéma Jacques Prévert et le spectacle « La fille à son miroir » à la Maison intergénérationnelle, et a été suivi d'une rencontre avec les équipes du film et de la pièce, ainsi que des ateliers créatifs, de cuisine, d'art floral, et une initiation de danses.

La semaine bleue s'est ache-

vée, en compagnie de 80 retraités, en présence de Monsieur le Député-Maire, par un buffet, suivi d'un spectacle « Jolis souvenirs », agréablement interprété par MAUD, qui a su faire danser, chanter et rêver nos retraités : l'ambiance était au rendez-vous!

Le CCAS remercie toutes les personnes qui se sont impliquées et ont participé à ces échanges enrichissants, ainsi que leur bonne humeur, afin que cette semaine se déroule bien.

vie associative

Vente de Noël le 20 décembre au Centre hospitalier de Gonesse

L'association Aveline de Saint-Cyr – Centre hospitalier de Gonesse organise pour les fêtes de Noël une vente d'objets réalisés avec la participation et au profit des personnes âgées de gériatrie. Cette vente entièrement ouverte au

public aura lieu le jeudi 20 décembre de 10h à 18h dans le hall central de l'hôpital.

Contact

Tél.: 01 34 53 49 66

alerte

Attention aux faux agents du Sigidurs et de la ville pendant la période des étrennes

La Ville et le Sigidurs (syndicat mixte pour la gestion et l'incinération des déchets urbains de la région de Sarcelles) alertent sur la visite de personnes se présentant comme étant leurs agents pour demander des étrennes. Cette pratique est formellement interdite aux agents sous peine de

sanctions lourdes. N'hésitez pas à prendre le nom des personnes qui se manifesteraient et à signaler tout incident de ce genre.

Contact

Cabinet du Maire
Tél.: 01 34 45 19 55

culture

Ciné-Concert de Noël le 15 décembre au Cinéma Jacques Prévert

Les élèves de l'École municipale de musique, danse et théâtre (EMMDT) proposent comme chaque fin d'année un temps musical avant les fêtes. Ce moment musical fes-

tif et convivial, créé autour de l'univers de Prévert et Kosma, vous permettra de (re)découvrir les thèmes musicaux que nous connaissons tous.

Renseignements

Entrée libre
sur réservation
Tél.: 01 39 87 28 66
E-mail: musique.danse@mairie-gonesse.fr



santé

Action de prévention pour les dents de vos enfants

Instauré depuis de nombreuses années, le dispositif M'T dents permet aux enfants de 6, 9, 12, 15 et 18 ans de recevoir une invitation de de l'assurance-maladie pour un rendez-vous

de prévention dentaire chez le dentiste de votre choix. Ces visites sont importantes: elles permettent à la fois au dentiste d'examiner les dents et les gencives de vos enfants, de leur enseigner les bons ré-

flexes pour éviter d'avoir des caries et d'effectuer des soins si nécessaire. C'est l'assurance-maladie qui règle directement l'examen au dentiste. En cas de soins, ceux-ci sont pris en charge à 100 %, sans avance de frais à six et douze ans, au-delà, le règlement est à faire mais vous serez remboursé.



Renseignements

ameli.fr
ou le 3 646

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHÈTERIES Du 1 ^{er} novembre au 31 mars		
	GONESSE	SARCELLES
Lundi	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30
Mardi	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30
Mercredi	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30
Jeudi	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30
Vendredi	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30
Samedi	9h-17h30	9h-17h30
Dimanche	9h-13h	9h-13h

Chantier du nouvel hôpital

Le nouvel hôpital prend forme

Les travaux qui doivent permettre l'ouverture du nouvel hôpital de Gonesse en 2014 avancent et laissent enfin apparaître les bâtiments construits.

Les 80 000 m² du chantier donnent peu à peu vie au projet imaginé par les architectes afin d'offrir un établissement à la pointe des dernières technologies et proposant un meilleur confort aux patients.

Dans les prochains mois, les Gonessiens pourront enfin découvrir la façade du nouvel hôpital, actuellement couleur béton. Le chantier a en effet connu une belle avancée, grâce à une période d'été qui n'a souffert d'aucune interruption et a permis la réalisation de la totalité de la structure du bâtiment au niveau du gros œuvre. Le nouvel hôpital ayant maintenant tout son volume, on peut commencer à mieux visualiser le projet de Valode et Pistre, le cabinet d'architectes.

Si la réalisation des réseaux au niveau de l'hôpital actuel (chauffage, évacuations, téléphone, informatique...), a occasionné

cet été quelques gênes de circulation autour de l'avenue du 19 mars 1962, elle permettra la déconnexion en temps voulu du bâtiment principal, qui sera démolé après l'ouverture du nouvel hôpital. Afin de compléter l'alimentation de l'hôpital en énergies, en dehors d'une installation à base de chaudières à gaz très classiques, une Valorisation énergétique de l'aquifère (VEA) a été mise en place grâce à la réalisation de six forages. Trois puits de 80 mètres de profondeurs serviront à pomper l'eau qui passe dans des échangeurs à plaques; l'eau sera ensuite réinjectée dans la nappe par les trois autres puits: ce fonctionnement en circuit fermé,

comme dans une chaudière, évitera tout captage de l'eau, sauf tous les quatre ou cinq ans pour le rinçage du circuit. Ce dispositif permettra de diminuer d'environ 30 % la production d'eau glacée pour rafraîchir les futurs locaux, aussi bien les chambres d'hospitalisation que les plateaux techniques, et permettra de disposer d'une eau froide constante à 13 °C toute l'année.

La centrale à béton ainsi que les trois grues quitteront bientôt le chantier du nouvel hôpital de Gonesse.

En 2013, les grues quitteront le chantier de l'hôpital. Il y a eu jusqu'à 5 grues en 2012.



Lors des dernières visites, l'équipe de direction de l'hôpital qui pilote le projet a pu constater que le chantier est bien tenu et géré avec vigilance pour garantir la meilleure sécurité aux ouvriers. Actuellement ce sont six à sept sociétés qui travaillent en permanence sur le chantier, soit un peu plus de 200 ouvriers journaliers. Très prochainement, plus de 200 autres ouvriers travaillant pour la quinzaine de sociétés retenues pour les travaux intérieurs rejoindront le chantier.

Jusqu'à présent le respect des plannings laisse envisager le maintien de la date d'emménagement et de mise en service prévue pour l'automne 2014. Reste à souhaiter une bonne continuité en 2013 pour le confirmer.

Pour Jean-Pierre Blazy, député-maire et Président du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Gonesse, « il est essentiel de tenir les délais car le nouvel hôpital est très attendu des habitants. Nous travaillons aussi à l'amélioration de la desserte en transports en commun. En 2014, le nouvel hôpital sera desservi par un bus à haut niveau de service qui reliera la gare du RER D en 12 minutes. »



Le bâtiment témoin a deux vocations. Il permet d'une part de valider certains choix techniques et architecturaux pour le Nouvel Hôpital de Gonesse. Cela concerne aussi bien les éléments intérieurs (mobiliers, sols, couleurs, matériaux) que des éléments extérieurs (choix des façades, de leur couleur...). D'autre part, des visites pour le personnel de l'hôpital actuel sont organisées, afin qu'il puisse découvrir son futur outil de travail et s'y projeter. En effet, ce bâtiment reproduit l'agencement d'une unité de soin type du futur hôpital, ainsi que certains locaux tels qu'un bureau ou un guichet. Les observations sont recueillies via un questionnaire et permettent d'optimiser les choix qui ont été faits. Le bâtiment témoin doit donc évoluer selon les changements apportés par l'architecte et les remarques du personnel. C'est un édifice indispensable, puisqu'il est un outil d'aide à la décision, d'anticipation et de transition vers le nouvel hôpital de Gonesse.

Vue du futur hôpital de Gonesse



Hommage aux victimes des génocides du XX^e siècle

Le projet de stèle dévoilé

Conformément à son engagement, l'équipe municipale met en œuvre le projet de réalisation d'une stèle à la mémoire des victimes des génocides du XX^e siècle. Ce monument commémoratif a pour but de rappeler ces événements tragiques qui font partie de l'histoire universelle. Mais il doit aussi permettre à chaque citoyen d'exercer son devoir de mémoire et donner sens aux valeurs républicaines et de vivre-ensemble.

Le Conseil Municipal de la Ville de Gonesse a voté le 20 mai dernier une motion relative à la reconnaissance du génocide de 1915 dans l'Empire ottoman, à son élargissement à l'ensemble des populations touchées ainsi qu'à la pénalisation de sa négation. Dans cette même motion, le Conseil Municipal, désireux de transmettre aux générations futures le devoir de mémoire, s'est engagé à mettre en place un groupe de travail sur l'édification sur son territoire d'une stèle commémorative à la mémoire des victimes des génocides du XX^e siècle.

Afin d'aboutir à un consensus le plus large possible, une commission composée d'élus et de représentants d'associations culturelles et culturelles a été constituée. Celle-ci a lancé un appel à projet artistique et a retenu celui de Michel Stefanini. Ce projet tenait à cœur de cet artiste parce qu'il est dans la continuité de son travail : « J'ai souhaité faire œuvre de simplicité et de tempérance, pour respecter la solennité du mémorial, dans un esprit d'apaisement. En effet, la mémoire ne doit pas être porteuse de nos rancœurs, mais au contraire, elle doit soutenir nos espoirs, notre compréhension de l'Histoire et notre volonté d'éducation, afin que nous puissions vivre dans un monde devenu intelligible. »

Un emblème parmi les emblèmes

La stèle sera installée sur le Parvis de la Commémoration de l'Abolition de l'Esclavage face au lycée, dans cet endroit rempli de symboles entre le rond-point des droits de l'Homme, la rue Martin Luther King, le lycée René Cassin ainsi dénommé en hommage à l'un des pères de la déclaration universelle des droits de l'Homme... De plus, ce lieu a été choisi afin de s'insérer dans un espace de vie et favoriser la rencontre entre les publics des lieux environnants : le lycée, l'espace intergénérationnel, et le centre socioculturel. La proximité des plus jeunes et leur présence régulière dans ce lieu offrent un environnement favorisant une dimension pédagogique.

Pour Malika Caumont, Maire adjointe déléguée à la Civilité, à la Citoyenneté, à la Vie associative et à la Coordination des centres socioculturels : « Réaliser un lieu de recueillement en hommage aux victimes des génocides du XX^e siècle est indispensable, il permet à chaque citoyen de le rappeler à son devoir de mémoire. Ce passé très douloureux dans l'histoire de l'humanité, "l'oublier, c'est s'oublier". Le devoir de mémoire permet à notre société de se former des valeurs, de relier la mémoire historique à la réconciliation et au dialogue. »

Les travaux pour la création de ce lieu de recueillement et la mise en place de la stèle devraient être terminés pour la rentrée scolaire de septembre 2013.

Les silhouettes dessinées ou ciselées évoquent la mémoire des disparus comme s'ils réapparaissaient. Un travail de calligraphie en se servant des alphabets des différentes origines sera effectué sur les personnages en acier pour rappeler qu'il s'agit d'une histoire universelle.





Agir ensemble pour une ville propre

Parce qu'une ville propre est un lieu de vie agréable, la municipalité fait le maximum pour lutter contre les graffitis, les dépôts sauvages, les poubelles sur les trottoirs ou encore les déjections canines. Cependant, la propreté est l'affaire de tous. Sans un effort de chacun pour éviter les actes d'incivilité, notre ville ne peut pas rester propre. Le Gonessien rappelle à la fois les actions mises en œuvre au service de la propreté ainsi que les gestes à respecter par chaque habitant.

Propreté

Agir ensemble pour une ville propre

Parce qu'une ville propre est un lieu de vie agréable, la municipalité fait le maximum pour lutter contre les graffitis, les dépôts sauvages, les poubelles sur les trottoirs ou encore les déjections canines. Cependant, la propreté est l'affaire de tous. Sans un effort de chacun pour éviter les actes d'incivilité, notre ville ne peut pas rester propre. Le Gonessien rappelle à la fois les actions mises en œuvre au service de la propreté ainsi que les gestes à respecter par chaque habitant.

Des moyens adaptés sont mis en œuvre quotidiennement afin d'entretenir la propreté dans la ville. Malheureusement, encore trop souvent, les règles du vivre ensemble sont négligées : déjections canines que l'on ne ramasse pas, poubelles posées au sol, dégradation du mobilier urbain... Voici un récapitulatif des différents dispositifs mis à votre disposition pour faire les bons gestes au bon moment.

La collecte des déchets : bacs, conteneurs enterrés ou déchèterie

Comme dans de très nombreuses villes, le système de collecte à Gonesse permet de trier les différents types de déchets. Grâce

au tri, les déchets peuvent être traités puis réutilisés. Cela est bien sûr utile pour l'environnement et permet aussi de créer des filières économiques et des emplois. Pour trier les déchets, vous devez utiliser les bacs verts et jaunes pour les ordures ménagères et recourir à la déchèterie pour les encombrants.

La déchèterie

Les déchets ménagers qui ne vont pas dans les bacs ou conteneurs enterrés sont à déposer à la déchèterie, 17 rue Gay Lussac. Cela concerne :

- les métaux (mobilier métalliques, sommiers, jantes, bicyclette, récipients vides et non souillés, cadres de fenêtres...)
- le bois (meubles, planches, panneaux, cadre de fenêtre, palettes, caisses...)
- les végétaux (feuilles, tontes, résidus d'élagage, petits branchages)
- les gravats et déchets inertes (béton, brique, tuiles, céramiques, pierres et ardoises naturelles...)
- les gros cartons d'emballage (vidés et pliés)
- le tout-venant (déchets divers non recyclables tels que revêtements de sols, matelas, papiers peints, sacs plastiques, polystyrène, plâtre...)

- le verre (bouteilles, bocaux et pots en verre) à la déchèterie mais aussi sur la ville en apport volontaire dans les conteneurs « verre » aériens ou enterrés,
- les journaux – magazines
- le textile (vêtements, chaussures, petite maroquinerie) ou à déposer dans les collecteurs associatifs comme ceux des Relais Val de Seine
- les déchets spéciaux (pots de peinture, solvants, acides, bases, colles cire, soude, produits de piscine, engrais, désherbants, insecticides, antiparasites, huiles moteur, batteries, piles...)
- les déchets d'équipements électriques et électroniques (TV, ordinateurs, lampes fluocompactes dites « basse consommation », néons, réfrigérateurs, congélateurs, cuisinière, rasoirs électriques, sèche-cheveux...). Pour optimiser le recyclage, privilégiez le retour à votre revendeur : le vendeur doit reprendre gratuitement votre ancien matériel pour l'achat d'un neuf

N.B. : La déchèterie n'accepte pas : les ordures ménagères, les cadavres d'animaux, les carcasses de voiture, l'amiante, les déchets présentant un risque explosif ou radioactif (bouteilles de gaz, bouteilles sous pression, extincteurs...).

LES BACS À COUVERCLE VERT

Les déchets ménagers non recyclables sont à déposer dans les bacs à couvercle vert, cela concerne les débris provenant de la consommation des ménages : restes de nourriture, sacs plastiques, barquettes en polystyrène, blister...



Vous retrouverez tous les mois les horaires de la déchèterie de la ville dans *Le Gonessien* dans les pages « actualités ». L'accès en est réglementé : vous devez présenter vos carte d'identité, carte grise du véhicule et justificatif de domicile. Le nombre de passage est limité à trois par jour avec 2 m³ par passage.



LES BACS À COUVERCLE JAUNE

Les déchets recyclables sont à déposer dans les bacs à couvercle jaune. Cela concerne les emballages : briques alimentaires, emballages carton, bouteille et flacon en plastique, boîte de conserves, canettes métal, journaux, revues et magazines.



La déchèterie de Gonesse est ouverte 7 jours sur 7.

À titre exceptionnel, si vous ne pouvez pas vous rendre à la déchèterie, que ce soit en raison du fait que vous êtes une personne à mobilité réduite ou que vous ne possédez pas de véhicule, vos encombrants pourront être récupérés à votre domicile : pour cela vous devez prendre contact ou vous rendre à la Direction de l'aménagement urbain, bureaux du Parc, service accueil ou téléphoner pour plus de renseignements au 01 34 45 11 42 ou 11 44.

Cette année le nombre de dépôts sauvages recensés dans la ville a explosé, passant à plus de 1800, preuve des trop nombreuses incivilités en matière de propreté.



DÉPÔTS SAUVAGES

tous dépôts confondus : sacs, cartons ou gros dépôts

	DÉCHETS VERTS	AUTRES
2007	12	275
2008	5	216
2009	37	524
2010	27	638
2011	27	1 298
2012 (jusqu'au 30/10/20)	104	1 800

Des amendes en cas de dépôt sauvage jusqu'à 1500 € d'amende

Les dépôts sauvages sont lourdement sanctionnés par le Code pénal. Les responsables peuvent avoir des amendes importantes à payer.

- Dépôt sauvage sur la voie publique : 750 € d'amende
- Dépôt sur une propriété publique ou privée : 150 € d'amende
- Abandon de véhicule ou de déchets dans un véhicule : 1 500 € d'amende



NOUVEAU NUMÉRO
D'ALLO ENVIRONNEMENT

0800 730 079

Numéro gratuit pour les utilisateurs

Cette boîte vocale vous permet de laisser des messages qui sont écoutés quotidiennement par le service environnement.

L'ancien numéro 0810 000 079 sera prochainement désactivé ; entre-temps les deux numéros fonctionneront simultanément.

Le nettoyage

Le nettoyage de la ville est assuré par un prestataire selon des fréquences déterminées par un contrat. Il comprend des prestations dites manuelles qui varient d'une à six fois par semaine selon les lieux et voies communales et des prestations mécaniques à l'aide de balayuses ou de laveuses selon des fréquences. Les rues les plus fréquentées sont nettoyées jusqu'à 6 fois par semaine (centre-ville, zones commerciales). Le balayage mécanique est hebdomadaire pour le centre-ville, G. Péri, Jasmis, J. Ferry et A. Gassien). Le lavage est hebdomadaire pour les aires de jeux et la Fauconnière. Le balayage mécanique est mensuel sur toutes les autres rues. À ce jour, ces prestations sont assurées de 6h à 13h et ne peuvent être augmentées pour des raisons budgétaires.

Le contrat en cours devrait largement suffire pour assurer un entretien correct des voies et espaces. Or, force est de constater que par manque de civisme, de trop nombreuses réclamations parviennent au service environnement, et des voies se trouvent rapidement salies dès le passage du prestataire.

Les graffitis

Les graffitis sur les murs rendent un quartier sale mais contribuent aussi à donner un sentiment d'insécurité à ses habitants. C'est pourquoi la Ville fait le maximum pour faire disparaître toute trace de graffitis au plus vite dès qu'ils sont constatés. Le retrait des graffiti est programmé une

La propreté canine

Plus d'une vingtaine de distributeurs de sacs et de poubelles sont à la disposition des propriétaires de chiens dans tous les quartiers de la commune. En préservant la propreté de l'espace public, vous respectez également la loi: le non-ramassage de déjections canines est passible d'une contravention de première classe de 11 euros.



STOP AUX DÉCHETS JETÉS AU SOL

Plus de 600 corbeilles de ville sont à votre disposition sur le territoire communal. Prévoyez un sac en voiture afin de ne rien jeter par les vitres.

STOP AUX VÊTEMENTS DÉPOSÉS À TERRE

Les bacs « Relais Val de Seine » sont à votre disposition en cinq endroits de la commune :

- Centre commercial de la Grande vallée: 2 conteneurs
- rue F. Chobert angle M. Foch: 1 conteneur
- impasse Coulanges: 1 conteneur
- rue d'Arnouville: 1 conteneur

Ne rien déposer au sol: les vêtements à même le sol ne sont pas réutilisés mais éliminés.

Les rues les plus fréquentées sont nettoyées jusqu'à 6 fois par semaine.



Grâce à l'intervention rapide des services, on constate une diminution de ce genre de dégradations.



LES CONTENEURS ENTERRÉS À LA FAUCONNIÈRE

Les déchets sont collectés en porte à porte pour l'ensemble de la commune, sauf pour la Fauconnière où ont été mis en place des conteneurs enterrés pour lesquels ne peuvent être utilisés que des sacs de 50 litres maximum afin de respecter la capacité du tambour. De nouveaux conteneurs ont été installés le mois dernier à proximité de l'AREPA et du Collège François Truffaut à la Fauconnière ainsi qu'à proximité de la salle Jacques Brel, 5 rue du Commandant Maurice Fourneau.



PAROLE D'ÉLUE

Yolande Garret,
Conseillère municipale
déléguée
à l'Environnement urbain



La propreté est l'affaire de tous. La ville fait beaucoup, des dépenses importantes sont engagées mais sans l'effort des habitants, Gonesse ne peut pas rester propre. Nous procédons, par l'intermédiaire d'une entreprise, au désaffichage et à l'enlèvement des graffitis dont nous avons constaté annuellement une diminution; preuve que la propreté attire la propreté. Cependant, il reste encore des incivilités notamment dans les dépôts sauvages en trop grande quantité, pourtant chaque foyer dispose de poubelles destinées à recevoir leurs déchets. Dans certains quartiers, il existe déjà des conteneurs enterrés utilisables à tout moment. De plus la déchèterie est ouverte tous les jours de la semaine pour le dépôt de toutes sortes de déchets et cela gratuitement. L'ensemble de la voirie fait l'objet d'un entretien régulier. Par conséquent, nous disposons de tous les éléments pour avoir une Ville propre et nous comptons sur votre coopération pour y parvenir.



La Fauconnière

Nouveau projet d'aménagement au nord du quartier

Le Nord du quartier de la Fauconnière entre l'avenue Léon Blum et la nouvelle voie vers Villiers-le-Bel sera aménagé pour permettre la réalisation de nombreux projets. Pour cela une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme est nécessaire ainsi qu'une concertation avec le public.

Trois projets nouveaux seront réalisés au nord du quartier de la Fauconnière: la construction d'un bâtiment pour une résidence sociale, la réalisation par l'Association des musulmans de Gonesse d'une mosquée et la création de jardins familiaux.

La résidence sociale

Le foyer ADEF de travailleurs migrants de près de 300 chambres aujourd'hui situé dans le centre-ville est devenu vétuste et doit être démolé. Un bâtiment neuf sera construit à la Fauconnière, non pas pour y reconstituer un foyer ADEF à l'identique mais pour créer une « résidence sociale ». C'est-à-dire un lieu pour loger un public plus diversifié d'étudiants, de jeunes actifs, de personnes en mobilité professionnelle... Le nouveau bâtiment accueillera 150 personnes. Une seconde résidence de 120 places sera également construite dans un lieu dont le choix n'est pas arrêté aujourd'hui.

La mosquée

Les membres de l'Association des musulmans de Gonesse se réunissent actuellement dans une salle de prière rue Félix Chobert. Celle-ci est devenue aujourd'hui inadaptée. L'association projette donc de financer et de construire une mosquée pour permettre aux fidèles de pratiquer leur culte dignement, au même titre que les catholiques qui peuvent se rendre à l'église ou les juifs à la synagogue toutes deux également situées à la Fauconnière. En application du principe républicain de laïcité, la Ville ne subventionne pas ce projet, il est de nature entièrement privé. De la même manière qu'elle vend régulièrement des terrains à des personnes, des entreprises, des organismes privés ou publics, la Ville a vendu ces terrains à l'association au prix défini par les services de l'État sur la base des prix du marché.

Les jardins familiaux

Une partie de ces nouveaux aménagements sera réservée pour des jardins familiaux. Ceux-ci permettent aux habitants de cultiver un potager, de jardiner et de consommer leur propre production de fruits ou légumes. Pour Gérard Grégoire, Conseiller municipal délégué à l'urbanisme "la population aura enfin à disposition des jardins familiaux tout comme à Saint-Blin. Elle l'a souhaité depuis si longtemps! La Fauconnière qui fut à sa naissance un lieu de refuge pour des centaines de familles devient un lieu de vie nouvelle, fraternelle, faite d'un bonheur possible pour tous et toutes. Avec cet aménagement au nord du quartier, la Fauconnière née il y a 50 ans poursuivra sa destinée avec des qualités urbaines, sociales, nouvelles, complémentaires répondant aux besoins sociaux et culturels de ses habitants."



↑ C'est sur ces terrains que seront aménagés les nouveaux équipements.

À l'ouest du collège sera réalisé la résidence sociale et la mosquée, à l'est les jardins familiaux.



La révision du PLU

Afin de mettre en œuvre ce projet d'aménagement, une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est nécessaire. Le Conseil Municipal a donc délibéré en ce sens le 23 juin 2011. Dans le cadre de cette procédure, une concertation est engagée depuis juin dernier et se poursuivra cet automne par une enquête publique à l'occasion de laquelle chacun pourra s'exprimer sur le projet. D'un point de vue juridique, cette procédure consiste simplement à transformer une zone déjà urbanisable à vocation d'équipements publics en zone urbanisable à vocation d'habitat. Seules deux parcelles, dont la surface est de trois hectares environ, vont être concernées.

Nuisances sonores aéroportuaires

Gonesse participe à la première étude sur les conséquences du bruit sur la santé

Le ministère de la santé vient de lancer la première étude épidémiologique en France visant à mieux connaître les conséquences du bruit sur la santé. La Ville invite les Gonessiens contactés à répondre au questionnaire pour la réussite de cette étude.

L'étude s'appelle *Débats* : Discussion sur les Effets du Bruit des Aéronefs Touchant la Santé. Menée par le ministère de la santé, elle se déroule sur un total de six années : un an d'étude pilote, quatre années de suivi des groupes de populations et un an de synthèse des travaux.

Limiter les nuisances sonores

Pour Jean-Pierre Blazy, Député-Maire de Gonesse, « cette étude est importante car les conséquences du bruit des avions, sont mal connues des scientifiques. Pourtant les personnes qui le subissent s'en plaignent légitimement. Recueillir des données scientifiques permettra, je le souhaite, d'inciter les pouvoirs publics à adopter les mesures nécessaires pour limiter les nuisances sonores ».

Les principaux axes de recherche sont : la gêne, la qualité de vie, les troubles du sommeil, les pathologies cardio-vasculaires, la mortalité toutes causes, et les effets sur la santé mentale (stress, anxiété, dépression).



Quatre périmètres d'études ont été retenus : un périmètre autour de Paris – Charles-de-Gaulle, un périmètre comprenant les aéroports de Lyon – Saint-Exupéry et Toulouse – Blagnac, un périmètre sans aéroport mais avec des riverains exposés à des niveaux de bruit routier équivalents et un quatrième périmètre sans aéroport ni bruit routier et avec des niveaux sonores faibles.

Questionnaire à remplir

Certains Gonessiens ont d'ores et déjà été sollicités pour répondre au questionnaire de l'étude *Débats*. Il est essentiel que chacun puisse exprimer la gêne ressentie (bruit) et causée par le trafic aérien et l'impact

sanitaire de celui-ci (hyper-tension, stress, anxiété, dépression).

Le questionnaire proposé porte sur le sommeil et ses troubles, les risques cardio-vasculaires, l'anxiété et la dépression, quelques indicateurs de morbidité et de mortalité ainsi que sur la qualité de la vie.

Certaines personnes se verront proposées d'être équipées d'enregistreurs ambulatoires du sommeil et feront l'objet de mesures objectives des paramètres et des facteurs de risques cardiovasculaires. Une enquête approfondie sur les symptômes anxieux et dépressifs leur sera proposée. Parallèlement, des mesures du bruit seront réalisées.

CONTACT

Mission
Développement
durable
Tél. : 01 34 45 11 64

Fleurissement

Villes fleuries : Gonesse obtient sa première fleur

Il y a un an, Gonesse a été classé parmi les trois villes les plus fleuries du département en obtenant le prix d'excellence départementale. Cette première distinction a permis de faire constater les efforts réalisés par la municipalité et le service des espaces verts en matière de fleurissement. Gonesse a obtenu cette année une première fleur au concours régional des villes fleuries. Une première étape vers l'obtention de plusieurs « fleurs ».

En 2011 Gonesse s'est vue décerner le Prix d'excellence du jury du concours départemental « Villes, villages et maisons fleuris ». Ce concours organisé par le Comité départemental du tourisme et des loisirs du Conseil général du Val d'Oise récompense les participants pour la qualité de leurs massifs floraux. Il représente également un passage obligé qui a permis à la Ville d'obtenir sa première fleur au concours régional des Villes et villages fleuris en avril 2012.

L'attribution du label « Ville fleurie » s'effectue selon une charte précise basée sur trois séries de critères: le patrimoine paysager et végétal, le développement durable et le cadre de vie, et l'animation et la valorisation touristique.

Comme le souligne Yolande Garret, Conseillère municipale déléguée à l'Environnement urbain: « Enfin la persévérance, le travail et la compétence de nos services ont obtenu la récompense bien méritée. Le fleurissement, les parcs et la beauté des espaces verts embellissent notre ville, mais également la propreté dont bénéficie notre cité grâce à une surveillance et une réactivité constantes. Nos équipes et leurs élus poursuivront leur tâche afin que Gonesse se pare de beaux atours et continue à offrir aux habitants un environnement agréable où il fait bon vivre. »

L'une des spécificités des espaces verts de Gonesse repose sur la « gestion différenciée » qui laisse une plus large place au développement durable et à la nature. Par exemple, en certains endroits, pour mieux respecter la bio-diversité, la Ville laisse pousser l'herbe ou limite l'arrosage. Pour la plantation de massifs, les agents communaux recherchent au maximum un rendu naturel, suivant le choix d'une palette de couleurs pour les fleurs et de hauteur pour les arbres et arbustes, le tout dans un mélange harmonieux. Au total en 2012, ce sont plus de 125 000 fleurs annuelles (qui fleurissent en été) et bisannuelles qui ont été commandées. Rien que sur

la période automne-hiver 2011-2012, 70 arbres ont été plantés dans la commune, que ce soit pour remplacer des arbres abattus pour des raisons sanitaires, de sécurité, d'emplacement non adéquat et pour améliorer la qualité paysagère des sites.

Le classement régional comprend une échelle d'une à quatre fleurs qui sont décernées une à la fois tous les trois ans après une visite du jury. Pour la première participation au concours, la Ville ne peut obtenir qu'une fleur. Néanmoins, Gonesse bénéficiera d'une prochaine visite dès l'année prochaine, ce qui laisse espérer l'obtention d'une deuxième fleur plus rapidement.



En 2012, plus de 125 000 fleurs annuelles et bisannuelles ont été commandées pour être plantées partout dans la ville.



Stationnement

La Ville passe à la contravention électronique

Le « PVe » est un procès-verbal électronique utilisé par les services de l'État (police, gendarmerie) et par les collectivités locales (polices municipales). Avec moins de papier, le PVe facilite le travail des agents de police permettant de passer moins de temps à verbaliser les infractions et donc d'être plus présents sur d'autres missions qui leur incombent. Il évite également les risques de vol de contravention sur les pare-brise et les contraventions rendues illisibles par les aléas de la météo.



Les automobilistes trouvent désormais un simple avis d'information sur leurs pare-brise

Le PVe a pour objectif que l'ensemble des opérations de verbalisation soit réalisé de façon électronique :

- l'enregistrement des contraventions
- la notification de la verbalisation
- le recouvrement des amendes.

Le PVe va remplacer le PV manuscrit (timbre-amende) pour les infractions relatives à la circulation routière (stationnement, refus de priorité, circulation en sens interdit...). À ce jour toutes les contraventions ne sont pas répertoriées dans le boîtier ce qui implique donc que certaines contraventions seront encore relevées par support papier.

Une chaîne d'information rapide et sécurisée

Avec le PVe, les agents de la Police municipale constatent et relèvent l'infraction au code de la route. Les données de l'infraction sont directement télétransmises au Centre national de traitement de Rennes, le propriétaire du véhicule étant identifié par le Système d'immatriculation des véhicules (SIV). L'avis de contravention est ensuite édité et envoyé automatiquement par courrier au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation. Le contrevenant doit alors payer l'amende (ou la contester en envoyant un courrier à l'officier du ministère public compétent en fonction du lieu où l'infraction a été relevée).

Ce nouveau système présente de nombreux avantages pour les citoyens et les services de sécurité. Tout d'abord l'enregistrement électronique des données évite les erreurs de transcription. En effet, tous les renseignements nécessaires à la verbalisation sont pré-inscrits dans l'appareil numérique portable (PDA) de l'agent de police municipale: le nom des rues, le modèle des véhicules en fonction des marques, les motifs de l'infraction, le jour et la date... Il y a donc moins de risque pour l'agent

de se tromper lors de la saisie des informations. Les automobilistes verbalisés ne trouveront donc plus sur leur pare-brise les anciens timbres-amendes mais un simple avis d'information (voir ci-contre). Ils recevront par la suite à leur domicile l'avis de contravention. Il s'agit là d'une sécurité pour l'automobiliste verbalisé car le risque de perte ou de vol du timbre-amende et donc de majoration est amoindri. Les documents sont également plus clairs en ce qui concerne le procès-verbal et les modalités de paiement ou de contestation.

Gagner du temps pour une présence affirmée des agents sur l'espace public

La saisie plus rapide permet une meilleure gestion du temps des agents de la police municipale sur l'espace public. Gestion du temps facilitée également par la transmission directe et sécurisée des données au CNT de Rennes. Le traitement électronique des contraventions permet aux agents de la police municipale de gagner du temps, de passer moins de temps en procédures administratives et d'en passer plus sur le terrain pour effectuer leurs missions.



Tous les renseignements nécessaires à la verbalisation sont pré-inscrits dans l'appareil numérique portable (PDA) de l'agent de police municipale.

SCJM

4^e anniversaire du Service civique jeunes municipal

La Ville de Gonesse a été précurseur dans la mise en place du Service civique, en le mettant en œuvre au niveau local dès novembre 2008, soit un an avant le dispositif national. Ce service destiné aux 16/25 ans permet d'offrir un moyen de s'impliquer dans la vie locale en effectuant des missions de solidarité et de citoyenneté. Retour sur quatre ans d'engagement.

Le Service civique jeunes municipal a été créé afin de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans, peu importe leur situation scolaire ou professionnelle, de participer à des actions de solidarité et de citoyenneté sur la ville en effectuant 150 heures de mission et en suivant une formation.

Déjà près de 250 inscrits pour accomplir de nombreuses missions

Ce dispositif a accueilli depuis novembre 2008 près de 250 jeunes volontaires âgés de 16 à 25 ans, soit 12 promotions au total à raison de trois promotions par an (mars, juillet et novembre). La 13^e a débuté le 19 novembre dernier avec 23 nouvelles recrues. Parmi elles, Érika, 19 ans, arrivée à Gonesse des Antilles il y a deux ans pour entamer ses études de BTS Comptabilité, a hâte d'entamer sa première mission à l'AREPA lors de ses prochaines vacances scolaires: « J'ai découvert le SCJM en me rendant au PJJ pour prendre des informations sur la ville. J'ai été intéressée parce que cela me permettra de rencontrer d'autres jeunes, d'accomplir différentes missions et de découvrir la ville. Je suis sûre que cela va m'apporter beaucoup. »

Parmi les volontaires ayant effectué le SCJM, près de 190 étaient étudiants (collège, lycée et études

supérieures), 48 en recherche d'emploi, et trois ont effectué leur engagement tout en ayant un emploi. Ils venaient des différents quartiers de la ville.

Plusieurs types de missions ont déjà été effectuées, telles que l'accompagnement informatique pour les habitants de la ville, le soutien aux bénévoles des ateliers socio-linguistiques et d'aide aux devoirs, l'aide aux activités du CCAS..., ce dispositif offre l'avantage au volontaire, selon sa situation, de donner de son temps pour la ville, d'avoir une première expérience de terrain, de favoriser le lien social intergénérationnel, de rencontrer ses pairs, de découvrir toutes les ressources existantes sur Gonesse et de remettre le pied à l'étrier des jeunes les plus en difficulté. De nouvelles missions sont déjà programmées comme la réalisation d'un court-métrage sur la vie affective et sexuelle chez les jeunes, la participation aux fouilles archéologiques ou la mise en place de l'opération « Sécurité routière et code de la route ». De plus, via la formation de 50 heures proposée, les volontaires peuvent acquérir de nouvelles connaissances autour des valeurs citoyennes et des institutions républicaines, et débattre autour de sujets de société majeurs. En contrepartie de l'engagement, un soutien financier à un projet personnel de l'ordre de 800 € leur est offert.



La cérémonie des 4 ans du service civique jeunes municipal organisée le 9 novembre dernier a permis de réunir élus, anciens et futurs volontaires et partenaires extérieurs du dispositif

James, 16 ans, Gonesse et élève en 1^{ère} ES (économique et social) au lycée René Cassin, a fait partie de la dernière promotion cet été: « Le fait de consacrer une partie de mes journées pendant un mois entre juillet et août m'a apporté une expérience, de mieux communiquer avec les gens. J'ai très envie de recommencer. J'avais entendu parler du Service civique par des amis, une cousine et un professeur: j'ai eu envie d'en savoir plus et je me suis informé. Cela m'a plu parce que j'ai pu choisir une mission suivant mes préférences: il s'agissait d'aider les animateurs pendant les Quartiers d'été pour proposer des animations, veiller à la sécurité des gens et établir le dialogue. J'ai aimé le fait d'être avec d'autres personnes que je connaissais ou que j'ai rencontrées. Cela m'a permis de prendre des contacts et me conforte dans l'une des possibilités que j'envisage comme voie, à savoir travailler dans le secteur de la Justice. J'ai apprécié les formations civiques, j'ai beaucoup appris. J'ai conseillé à plusieurs de mes amis de le faire et plusieurs sont tentés... ».

LA TRIBUNE DES GROUPES DU CONSEIL MUNICIPAL

GRUPE SOCIALISTE ET APPARENTÉS

Agir au localement face à la crise économique

Chacun le sait, la crise économique est bel et bien là qui touche durement de trop nombreux Gonessiens. Face à cette situation, nous avons la conviction que nous pouvons agir localement à Gonesse pour contribuer à l'emploi, au développement économique et de manière générale au redressement de notre pays.

Les emplois d'avenir

Le gouvernement vient de créer les « emplois d'avenir ». L'objectif est de permettre à des jeunes sans diplôme de décrocher un travail. Les collectivités territoriales (mairies, départements...), hôpitaux et associations peuvent recruter des jeunes avec ces « emplois d'avenir » grâce à une aide financière de l'Etat.

La Ville s'engagera à signer des contrats « emploi d'avenir ». Elle le fera à la mesure de ses moyens car il n'est pas possible d'augmenter les dépenses sans compter. A chaque fois que cela est possible, la Ville recrute de manière prioritaire des Gonessiens. Grâce aux emplois d'avenir, nous serons en mesure d'en recruter un peu plus.

Accueillir des entreprises et créer des emplois

Depuis 1995, Jean-Pierre Blazy et l'équipe municipale ont fait le choix de créer des zones d'activité économique : la ZAC des Tulipe avec la plateforme industrielle de courrier de la Poste, Manutan ou encore General Motors et la ZAC de l'Entrée Sud avec notamment le magasin Leroy-Merlin. L'objectif est d'accueillir des entreprises et de créer des emplois. Avec Ilham Moustachir, maire-adjointe en charge du développement économique, de l'emploi et de la formation professionnelle, nous faisons tout pour que les Gonessiens soient recrutés en priorité.

Améliorer les transports pour accéder aux emplois de Roissy

Les projets d'amélioration d'infrastructures de transport sont toujours longs à se réaliser. Cependant, nous avançons vers la réalisation d'un bus rapide entre le RER D et le RER B qui permettra par exemple de rejoindre plus rapidement Roissy – CDG, qui constitue l'un des plus importants pôles d'emplois. Ce bus sera mis en service progressivement à partir de fin 2013. Le RER D sera prolongé jusqu'à la gare du RER B de Villepinte en 2017-2018. Et la Ville se mobilise très fortement pour que la gare du métro du Grand Paris soit réalisée dans les meilleurs délais.

Relance de l'économie

Les 3/4 des investissements publics sont réalisés par les collectivités territoriales. La Ville, avec sa politique de niveau d'investissement élevé contribue à faire vivre les entreprises française : réhabilitation de l'école Roger Salengro qui s'est achevée cet été, projet de réhabilitation du Commissariat et du centre socio-culturel Marc Sangnier, projet de construction du nouveau gymnase de la Madeleine, nombreuses opérations de renouvellement urbain (centre ville, Saint-Blin)...

GRUPE COMMUNISTE ET RÉPUBLICAIN

La Stèle à la mémoire des génocides du XX^e siècle sera réalisée en 2013

Le quartier de La Madeleine peut s'enorgueillir de posséder une expression exceptionnelle en faveur de la Paix.

Il comporte la reconnaissance de 3 lauréats de prix Nobel pour la Paix.

Le prix Nobel de la Paix récompense rappelons le une personnalité « ayant le plus ou le mieux contribué au rapprochement des peuples, à la suppression ou à la réduction des armées permanentes, à la révision et la propagation des progrès pour la Paix » selon les volontés d'Alfred Nobel. Cela comprends la lutte pour la Paix, les Droits de l'homme, l'aide humanitaire, la liberté.

Aucun prix n'a été décerné pendant les deux conflits mondiaux et les années où aucun candidat n'a pu faire l'unanimité.

Pour la première fois, il a été attribué en 1901.

Le quartier de La Madeleine honore déjà trois lauréats :

- René Cassin, Président en 1968 de la cour européenne des Droits de l'homme et qui a donné son nom à notre lycée.
- Martin Luther King en 1968 – États-Unis – pour sa campagne en faveur des droits civils et qui a donné son nom à une rue du nouveau quartier de La Madeleine.
- Nelson Mandela (Afrique du Sud) pour l'abolition de l'apartheid en 1993 qui a donné son nom à une autre rue de La Madeleine.

Enfin, la majorité municipale a décidé d'ériger une stèle à la mémoire de l'ensemble des victimes des génocides du 20^{ème} siècle près du lycée. Génocides reconnus par l'ONU ou à reconnaître.

Michel Stefanini a été choisi par un jury comme lauréat de l'appel à projet artistique.

Cette stèle sera réalisée l'année prochaine près de la plaque commémorative, la fin de l'esclavage. Cet ensemble va constituer un hommage exceptionnel en faveur de la paix.

GROUPES UPG/UMP

Métro du Grand Paris : il manque un milliard d'euros

« On verra ». C'est en ces termes que J. M. Ayrault a "botté en touche" pour l'abandonnement d'un milliard d'euros au projet de financement du Métro automatique. Il a donc renoncé, lors de la présentation du budget, à l'inscription et confirmé les craintes des élus quant au démantèlement du Grand Paris si déterminant pour Gonesse. « La mise en œuvre de ce projet, attendu des populations et qui fait l'objet d'un très large consensus, est soumise à la mobilisation de moyens financiers dont le montant et l'échéancier de versement ont été strictement prévus par le précédent gouvernement », (Valérie Pécresse). Elle rappelle qu'aux termes du protocole entre l'État et la Région de janvier 2011, la Société du Grand Paris (SGP), chargée de réaliser le réseau, devait, recevoir une "dotation" d'un montant de 4 milliards d'euros, dont une première tranche de ce capital – 1 milliard – à partir de 2014. Pendant ce temps, le 6 novembre, l'arrêt des trains, dû au délabrement du réseau RER empêchait des milliers de voyageurs de se déplacer !

La gauche au pouvoir : sortez vos mouchoirs !

Le projet de budget 2013 fut présenté vendredi 28 septembre en Conseil des ministres. Il comprend 10 milliards d'euros d'impôts nouveaux pour les ménages, autant pour les entreprises, et 10 milliards d'économies. Parmi ces dernières, le gouvernement prévoit un gel des dotations aux collectivités locales. Puis d'ici 2015, une baisse de 2,25 milliards d'euros de leurs dotations. Pour les recettes de la sécurité sociale, les retraités impossibles seront mis à contribution avec l'instauration d'un nouveau prélèvement de 0,15 % en 2013 sur leurs pensions, puis de 0,30 % en 2014. Cela devrait rapporter 350 millions l'an prochain, 700 millions l'année suivante. La municipalité qui tapait sur le gouvernement précédent, va-elle ne rien dire aujourd'hui ? Puisque les jours à venir accumulent les mauvaises nouvelles...

Deux poids deux mesures

Lors du conseil municipal du jeudi 25 octobre, on a pu apprendre que la ville achetait un terrain de 20 500 m² à EPA Plaine de France, pour 1 euro symbolique. Cet achat se fait en vue de la construction du gymnase Madeleine dont les travaux tardent à démarrer, qui sera propriété de la ville. L'estimation du service fiscal des domaines est de 35 euros du m² soit 719 000 euros. Alors que la municipalité socialo-communiste vendait un terrain de 5000 m², pour l'édification de la mosquée de Gonesse, à 15 euros du m²... Nous pensons que la valeur de ce terrain situé dans une zone PLU constructible est supérieure. Différence qui aurait été bien utile pour équilibrer un budget gros consommateur d'autofinancement et donc d'impôts.

Rapport d'activité de la collectivité

Présenté au conseil municipal du 25 octobre, il est dommage que ce ne soit qu'un catalogue de chiffres sans beaucoup de sens. Ces chiffres sont "choisis" : il aurait été judicieux, par exemple, de noter le montant des avenants (les sommes dépensées en plus par rapport au devis de base) pour la construction de l'école Roger Salengro, soit 250 000 euros. Ou bien d'évaluer la performance des élus majoritaires qui ne sont même pas sollicités pour la distribution du bulletin municipal socialo-communiste, ce qui permettrait de réaliser quelques économies ! On peut aussi aller plus loin et stipuler le nombre de nids de poule sur les 54 km de voiries ou bien le nombre de commerces fermés dans les quartiers et particulièrement dans le centre. Le taux de chômage à Gonesse est aussi "oublié".

Vos élus des groupes UMP & UPG vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

Denis Vigouroux, Éric Charlot, Geneviève Carrette et Serge Lebegue

L'année 2012 marqua le maintien et la confirmation de la crise démarrée en 2008.

Crise financière et morale tout d'abord, aux conséquences économique et sociale et à une contagion touchant à tous les pans de l'économie mondiale.

Pour l'organisation internationale du travail, 34 millions de personnes ont perdu leur emploi de 2007 à 2010. Fin 2011, bien que l'on observe un niveau du chômage des jeunes travailleurs relativement faible, le phénomène cache une réalité plus pessimiste sur le taux d'emploi des jeunes. En outre, dans le cadre d'une profonde transition démographique des pays européens, ce fléau touche en particulier les générations extrêmes de la population active, jeunes diplômés ou non- et la frange plus expérimentée des « seniors ». Le chômage a atteint des taux record en 15 ans avec près de 3 millions de personnes sans emploi.

Toute personne est un jour amenée à s'adapter à la donne nouvelle du travail. Qu'il s'agisse de se perfectionner, de manipuler de nouveaux outils, de faire évoluer son mode d'intervention et progresser en interne, d'améliorer ses compétences pour aller vers de nouveaux défis, évoluer dans ses domaines d'intérêt, ou plus simplement obtenir un meilleur salaire. En somme la formation est plus qu'un refuge en temps de crise, c'est une solution forte.

Dans ce monde en pleine mutation, il faut accompagner tous ceux et celles qui désirent acquérir de nouvelles connaissances professionnelles et élargir leur domaine de compétences. La formation professionnelle, se veut la réponse aux défis à relever par les personnes sans emploi, salariés et les entreprises désireuses de repenser leur structure et leurs compétences au travers d'actions de formations. Le simple pourcentage de la masse salariale que dépensent les entreprises pour la formation de leurs salariés sans aucun objectif concret n'est plus adapté. Il faut au contraire imposer aux entreprises des objectifs de qualification - même assez éloignés du métier pratiqué - qui permettraient aux salariés d'évoluer ou de retrouver rapidement un emploi en cas de licenciement économique. Les ouvriers en particulier les seniors habitués à travailler avec des technologies vieillissantes mais au fait des innovations seraient alors immédiatement ré-employables par des entreprises dont le domaine d'activité est assez proche de celui de l'entreprise en difficulté. Si ces objectifs en matière de formation et de qualification avaient été imposés par les pouvoirs publics, les salariés de l'usine PSA d'Aulnay-Gonesse n'auraient par exemple aucun mal aujourd'hui à retrouver un emploi ailleurs.

Enfin, on apprend dans le dernier bilan de la collectivité présenté en conseil municipal qu'en 2011, les 666 agents de la commune ont bénéficié de 1404 jours de formation, soit à peine plus de 2 jours de formation par agent... Est-ce suffisant pour permettre aux agents d'évoluer, d'être reclassés ou d'obtenir de nouvelles qualifications ?

Je vous souhaite à toutes et à tous, de très bonnes fêtes de fin d'année !

Mohammed Hakkou

Stop au cumul des mandats du Député-Maire!

Indemnités du député-maire « cumulard » :

En 2008, M. Jaurrey, maire-adjoint, écrivait dans Le Gonessien n°131, que J. P. Blazy n'étant plus député, avait fait le choix d'être maire à plein temps, cela pour justifier l'augmentation de 30% de ses indemnités de maire. Il accumule avec avidité, les indemnités de maire, de député et sa retraite de l'éducation nationale. Va-t-il ainsi boucler ses fins de mois difficiles, vu l'augmentation du coût de la vie ?

Cinéma « Jacques Prévert » : L'Union Française du Film pour l'Enfance et de la Jeunesse (UFFEJ), chargée de l'animation et de la programmation du cinéma a déposé son bilan. Issue prévisible depuis longtemps. Dès 2009 nous avions demandé un audit, mais sans succès ! Ce que nous ne savions pas, c'est que J. P. Blazy n'a pas hésité à engager l'un des membres fondateurs de l'UFFEJ, soit son directeur chargé de la culture de la Ville. Étonnante conception des règles élémentaires de gestion d'une municipalité.

Le budget supplémentaire : Fut présenté lors du dernier conseil municipal par M. Jaurrey, chargé des finances. Il certifia que le budget supplémentaire était en équilibre. J'ai constaté une augmentation de l'électricité et du gaz, domaines incompressibles. Mais pourquoi y avait-il des dépenses si importantes pour les fêtes et les cérémonies ? Quels « crimes » avons-nous commis pour avoir de tels frais d'avocats ? Pour ces raisons, j'ai demandé les bilans financiers de :

- la librairie « AGORA » qui est un gouffre financier.

- du restaurant « La Cuisine », rue de l'Hôtel-Dieu, que le député-maire a préempté pour finalement se récuser.

- du café/tabac de la Rue de Paris et son parking. J'ai interpellé M. Jaurrey sur l'emprunt d'un million et demi d'euros passé sous silence. Il répondit que ce dernier n'était là que pour dépanner. J'ai fait remarquer que trois ponctions avaient déjà été prélevées. J. P. Blazy s'emporta, devant le public présent dans la salle, complètement sidéré et ébahi. Les élus sont restés de marbre. J'attends les bilans financiers demandés.

Notre groupe a voté contre ce budget supplémentaire.

Logement : La paupérisation de Gonesse progresse à cause de la politique de la Ville conduite par la majorité socialo-communiste. La commune dispose de près de 50 % de logements sociaux (la loi nous impose 20 %). Devons-nous nous retrouver dans la situation critique de la Ville de Sevran, où le taux de chômage est important et les recettes fiscales très faibles. Le Maire mène une grève de la faim afin d'obtenir une augmentation de la DSU (Dotation Urbaine de la Solidarité).

Commerces : Une réunion des commerçants du centre-ville a eu lieu le 12/11/2012 avec J. P. Blazy. (Les élus de l'opposition n'ont pas été conviés). Ce dernier envisage la suppression de 2 lignes de bus qui desservent leurs clients. Celles-ci seraient déplacées au profit des nouvelles enseignes telles que Leroy-Merlin, KFC... Seule resterait la ligne 23, soit la meilleure façon de « tuer » le Commerce local du centre-ville. Malgré tous ces points défavorables, notre groupe vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'années.

Claude Tibi et Marie-Dominique Maisonnier, Conseillers Municipaux

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 OCTOBRE 2012 À 20 H 30

Approbation du procès-verbal analytique de la séance du conseil municipal du 27 septembre 2012.
La Majorité : 25 pour – Groupe UPG/UMP : 4 abstentions – Joie de Vivre à Gonesse : 1 abstention.

DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU DÉBAT

- Rapport d'activité de la collectivité pour l'année 2011 : présentation. Prend acte.

Rapporteur : M. le Député-Maire

SERVICE PUBLIC COMMUNAL ET PERSONNEL COMMUNAL

- Prime de service public : application 2012. Unanimité.
- Évaluation professionnelle du personnel. Unanimité.

Rapporteur : M^{me} Gris

FINANCES – BUDGET – PROJET DE VILLE

- Budget Supplémentaire - Année 2012 - Budget principal. La Majorité : 26 Pour – Groupe UPG/UMP : 4 contre – Joie de Vivre à Gonesse : 1 contre – Union des Gonessiens : 1 pour.

Rapporteur : M. Jaurrey

- Dossier supplémentaire ajouté le jour de la séance : approbation et signature avec l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, de la convention d'objectifs et de moyens relative au financement du programme d'actions 2012 de l'Atelier Santé Ville au titre du dépistage du cancer du sein. Unanimité.

Rapporteur : M. Anicet

DÉLIBÉRATIONS N'APPELANT PAS DE DÉBAT

PRÉVENTION – SÉCURITÉ

- Travaux de réhabilitation du commissariat – Signature du marché. Unanimité.

Rapporteur : M. le Député-Maire

CULTURE ET PATRIMOINE

- Examen du bilan d'activités pour l'exercice 2011 du Cinéma Jacques Prévert exploité en régie dotée de la personnalité financière. Prend acte.

Rapporteur : M. Pigot

FINANCES – BUDGET – PROJET DE VILLE

- Décision modificative n° 1 au budget assainissement – année 2012. Unanimité.
- Décision modificative n° 1 au budget ateliers locatifs – année 2012. Unanimité.

- Actualisation de l'inventaire comptable du patrimoine et ajustement des écritures budgétaires relatives aux dotations aux amortissements – Modification de la délibération du 29 mars 2012. Unanimité.

Rapporteur : M. Jaurrey

ÉDUCATION SCOLAIRE – CAISSE DES ÉCOLES

- Examen du rapport annuel 2011 relatif à la délégation de service public de la restauration scolaire présenté par la Société Avenance. Prend acte.

Rapporteur : M^{me} Hennebelle

SPORT

- Attribution du Fonds d'Aide et de Promotion du Sport – F.A.P.S. – aux associations sportives. Unanimité.

Rapporteur : M. Thauvin

URBANISME

- Rétrocession à la ville de Gonesse par l'EPA Plaine de France, de la parcelle cadastrée ZS 1556 située dans l'îlot cadastré de la Z.A.C. Multisites. Unanimité.

Rapporteur : M. Grégoire

ENVIRONNEMENT URBAIN

- Service de nettoyage, d'enlèvement des graffiti et de désaffichage sur les bâtiments communaux et le mobilier urbain – Signature du marché. Unanimité.

- Examen du rapport 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. Prend acte.

- Examen du rapport 2011 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable et rapport annuel 2011 de la délégation de service public d'eau potable établi par le délégataire. Prend acte.

Rapporteur : M^{me} Garret

Décisions prises par M. le Député-Maire.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 6 décembre à 20h30.



MARCHÉS PUBLICS

La liste des marchés publics passés par la Ville est consultable sur le site : www.ville-gonesse.fr rubrique "marchés publics".

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

• 12 août: Meghem Dounia • 17 août: Alexis Drean • 8 septembre: Angélique Boneschi • 29 septembre: Ait Ouaba Marwan • 29 septembre: Gory Mariam • 29 septembre: Kanouté Tiguidé • 2 octobre: Camara Marion • 4 octobre: Muresan Andrea • 4 octobre: Saurichau Youhana Souzan • 4 octobre: Sehaki Kaïs • 4 octobre: Vincennes Elssy • 5 octobre: Khadari Ilyan • 5 octobre: Poba Masikini Akwebiwa Daliane • 6 octobre: Binet Noa • 7 octobre: David-Pedre Nayan • 8 octobre: Belaziz Salwa • 8 octobre: Juan Maia • 9 octobre: Özyurt Lorin • 11 octobre: Gueye Aïssatou • 12 octobre: Kheang Marina • 14 octobre: Eboke Eyalofa Simon • 15 octobre: Sikora Louka • 15 octobre: Yalçın Devran • 16 octobre: Fondio Djibril • 17 octobre: Amirat Aïmen • 17 octobre: Amirat Imed • 17 octobre: Theodat Maëlline • 18 octobre: Emlek Kathline • 19 octobre: Wocmasson Tchantou Camron • 20 octobre: Pavlian Youri • 21 octobre: Barchiche Nélia • 22 octobre: Sbia Neyla • 22 octobre: Herriche Eden • 23 octobre: Dagli Nurgul • 23 octobre: Pratheepkumar Akimson • 24 octobre: Rogier Nolan • 25 octobre: Hrisco Gabriela • 25 octobre: Sali Buni Rachel • 25 octobre: Kaplan Elena • 27 octobre: Hamida Saïd-Ali • 27 octobre: Sirangon Sohan • 28 octobre: Bouchard Lenna • 28 octobre: Salda Angela • 28 octobre: Zahi Douaa • 28 octobre: Zohoungbogbo Bryan



MARIAGES

• 6 octobre: Detre Bertrand et Mokhnache Kaïna • 6 octobre: Semerci Hamparsum et Tas Alexandra • 13 octobre: Bouzbiba Radouan et Friaa Chams



DÉCÈS

• 1^{er} octobre: Oliveira Pires Beatriz • 2 octobre: Caillat Marc • 9 octobre: Leger Wisner • 9 octobre: Raust née Decayrol Louise • 16 octobre: Creuzillet née Nédelec Pierrette • 19 octobre: Duvent Gilbert • 31 octobre: Ferrand André • 31 octobre: Lerat née Possien Jacqueline



MENUS DES CANTINES SCOLAIRES

* R.A.V.: Race À Viande – L.R.: Label Rouge

	SEMAINE DU 3 AU 7 DÉCEMBRE	SEMAINE DU 10 AU 14 DÉCEMBRE	SEMAINE DU 17 AU 21 DÉCEMBRE	SEMAINE DU 24 AU 28 DÉCEMBRE	SEMAINE DU 31 DÉCEMBRE AU 4 JANVIER
LUNDI	<ul style="list-style-type: none"> Œufs durs mayonnaise Sauté de dinde au gorgonzola Pommes boulangères Petit suisse sucré/aux fruits Fruit 	<ul style="list-style-type: none"> Salade de riz à la Niçoise Colin meunière Pêlé-mêlé provençal Yaourt aromatisé/nature sucré Fruit 	<ul style="list-style-type: none"> Laitue iceberg et thon/Endives vinaigrette et maïs Couscous merguez pilon de poulet Fromage blanc et sucre/aux fruits Fruit 	<ul style="list-style-type: none"> Céleri rémoulade/surimi miette/macédoine mayonnaise Omelette nature Ratatouille et riz Fromage blanc et sucre/aux fruits Moelleux chocolat crème anglaise 	<ul style="list-style-type: none"> Potage légumes vermicelle Burger de Veau sauce Bercy Gratin de chou fleur Carré de l'est/Brie Chou à la vanille/Paris Brest
MARDI	<ul style="list-style-type: none"> Potage Choisy Filet de hoki sauce aneth Carotte Vichy Fromage fondu Président/Chan-taillou Crème dessert au caramel/praliné 	<ul style="list-style-type: none"> Cœur de frisée et thon/Carottes râpées Escalope de dinde au jus Pommes sautées Tomme blanche Saint-Paulin (prédé coupé) Mosaïque de fruit Compote de pomme framboise 	<ul style="list-style-type: none"> Croisillon au fromage Sauté de porc basquaise/Sauté de dinde sauce Basquaise* Haricots verts Bûchette mi-chèvre/Carré de l'est Liégeois à la vanille/au chocolat 	<i>Férié</i>	<i>Bonne année!</i>
MERCREDI	<ul style="list-style-type: none"> Concombre vinaigrette Tomates vinaigrette Steak haché sauce tomate Riz Emmental (prédé coupé)/Comté Pêches/ananas au sirop 	<ul style="list-style-type: none"> Tomate et fond d'artichaut Céleri au fromage blanc et citron Chili con carne et riz Fromage blanc et sucre/aux fruits Fruit 	<ul style="list-style-type: none"> Potage Choisy Lasagnes au Saumon Croq lait/Chanteneige Fruit 	<ul style="list-style-type: none"> Salade Farandole vinaigrette caramel Radis et beurre Rôti de dinde au jus Frites au four Fraidou/Cantafrais Compote pomme framboise/Cocktail de fruits au sirop 	
JEUDI	<ul style="list-style-type: none"> Crêpe au fromage Rôti d'agneau farci au jus Brocolis Cantadou ail et fines herbes Chanteneige Tarte abricotine fraîche/Tarte normande fraîche 	<ul style="list-style-type: none"> Salade coleslaw Concombre à la ciboulette Filet de hoki sauce vanille Beignets de chou-fleur Île flottante Sablé des Flandres 	<i>Repas de Noël</i>	<ul style="list-style-type: none"> Salade de tortis/Salade Parmentière cuisinée Colin meunière Purée de brocolis Yaourt aromatisé/nature et sucre Fruit 	
VENDREDI	<ul style="list-style-type: none"> Betteraves vinaigrette Macédoine mayonnaise Coquillettes carbonara au thon et fromage râpé Coulommiers/Camembert Fruit 	<ul style="list-style-type: none"> Tarte chèvre tomate basilic Bœuf braisé sauce chasseur Haricots beurre Camembert/Saint-Nectaire Riz au lait au caramel 	<ul style="list-style-type: none"> Salade coleslaw Concombre vinaigrette Pavé poisson mariné provençal Épinards béchamel et pomme de terre Yaourt nature sucré/aromatisé Fruit 	<ul style="list-style-type: none"> Salade Jurassienne/Salade verte à l'emmental Pot-au-feu Camembert/Coulommiers Crème dessert à la vanille/au chocolat 	

RÉVEILLON DU NOUVEL AN

Nuit de la Saint-Sylvestre

Le Comité des fêtes organise un

DÎNER DANSANT

LE 31 DÉCEMBRE À PARTIR DE 19H
SALLE JACQUES BREL

ENFANTS
20€

ADULTES
40€

RÉSERVATION OBLIGATOIRE
dans la limites des places disponibles
avant le 26 décembre

Contact - Comité des fêtes
Tél. : 06 08 56 29 26



Plus d'informations
sur www.ville-gonesse.fr

AU CŒUR DU TRIANGLE DE GONESSE, DÉCOUVREZ LE PROJET

EUROPA CITY

ALLIAGE(S) ET TERRITOIRE(S)

INAUGURATION
LE 7 DÉCEMBRE
À 18H30

Du 5 décembre 2012 au 2 février 2013

Salle d'exposition du pôle culturel
de Coulanges – 4, rue Saint-Nicolas

**Horaires: du mardi au samedi
de 10h à 12h et de 14h à 17h**
(Possibilité d'organiser des visites de groupe)

Entrée libre



© Groupement Güller Güller - DHV - EBP/RR&A - PaulvanBeek



BIG



MANUELLE GAUTRAND



SNOHETTA



VALODE & PISTRE



Plus d'informations
sur www.ville-gonesse.fr

EUROPA CITY

www.europacity.com



www.plainedefrance.fr